

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 10 juin 2022

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 10 juin 2022

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 24 juin 2022

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5732.1 en date 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-1-6558.1 du 19 mars 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-1-6160.1 du 13 juillet 2021 adoptant le budget supplémentaire 2021 du budget principal;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-1-6684.1 du 19 novembre 2021 adoptant la décision modificative 2021 du budget principal;

Vu les délibérations du Conseil Départemental de ce jour approuvant les comptes de gestion et les comptes administratifs 2021 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

Le Conseil Départemental des Yvelines, après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes dont les résultats sont conformes aux comptes de gestions présentés par le comptable public ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : d'affecter les résultats du compte administratif 2021 du budget principal ainsi qu'il suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

	Résultats Budget Principal
<u>Fonctionnement en €</u>	
Résultats de l'exercice 2021	135 010 573,93
Résultat de l'exercice antérieur reporté	167 871 814,19
Résultats de clôture de l'exercice 2021 en fonctionnement	302 882 388,12
Solde des restes à réaliser 2021	-
<u>Investissement en €</u>	
Résultats de l'exercice 2021	29 557 557,96
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-84 618 954,11
Résultats de clôture de l'exercice 2021 en investissement	-55 061 396,15
Solde des restes à réaliser 2021	-10 542 179,12
Besoin de financement cumulé au 31/12/2021	-65 603 575,27

Affectation et report à nouveau 2021 du résultat :

	Résultats Budget Principal
<u>Affectation 2021 du résultat de fonctionnement en €</u>	
Investissement (1068)	65 603 575,27
<u>Report à nouveau 2021 du résultat en €</u>	
Fonctionnement (002)	237 278 812,85
Investissement (001)	-55 061 396,15

Article 2 : D'affecter les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe de l'Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFS Y) ainsi qu'il suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

	Résultats IFS Y
<u>Fonctionnement en €</u>	
Résultats de l'exercice 2021	-76 540,16
Résultat de l'exercice antérieur reporté	76 540,16
<hr/>	
Résultats de clôture de l'exercice 2021 en fonctionnement	0,00
<hr/>	
Solde des restes à réaliser 2021	0,00
<hr/>	
<u>Investissement en €</u>	
Résultats de l'exercice 2021	-37 460,39
Résultat de l'exercice antérieur reporté	10 679,22
<hr/>	
Résultats de clôture de l'exercice 2021 en investissement	-26 781,17
<hr/>	
Solde des restes à réaliser 2021	25 906,89
<hr/>	
Besoin /Capacité de financement cumulé au 31/12/2021	-874,28
<hr/>	

Affectation et report à nouveau 2021 du résultat :

	Résultats IFS Y
<u>Affectation 2021 du résultat de fonctionnement en €</u>	
<hr/>	
Investissement (1068)	
<hr/>	
<u>Report à nouveau 2021 du résultat en €</u>	
Fonctionnement (002)	0,00
Investissement (001)	-26 781,17
<hr/>	

Article 3 : D'affecter les résultats du compte administratif 2021 du Budget annexe du **Musée Maurice DENIS (MMD)** ainsi qu'il suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

	Résultats MMD
Fonctionnement en €	
Résultats de l'exercice 2021	0,00
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00
Résultats de clôture de l'exercice 2021 en fonctionnement	0,00
Solde des restes à réaliser 2021	0,00
Investissement en €	
Résultats de l'exercice 2021	-62 938,64
Résultat de l'exercice antérieur reporté	-89 587,22
Résultats de clôture de l'exercice 2021 en investissement	-152 525,86
Solde des restes à réaliser 2021	-44 632,45
Besoin de financement cumulé au 31/12/2021	-197 158,31

Affectation et report à nouveau 2021 du résultat :

	Résultats MMD
Affectation 2021 du résultat de fonctionnement en €	
Investissement (1068)	
Report à nouveau 2021 du résultat en €	
Fonctionnement (002)	0,00
Investissement (001)	-152 525,86

Article 4 : D'affecter les résultats du compte administratif 2021 du Budget annexe du **Centre Maternel Porchefontaine (CMP)** ainsi qu'il suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

	Résultats CMP
Fonctionnement en €	
Résultats de l'exercice 2021	0,00
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00
Résultats de clôture de l'exercice 2021 en fonctionnement	0,00
Solde des restes à réaliser 2021	0,00
Investissement en €	
Résultats de l'exercice 2021	33 796,18
Résultat de l'exercice antérieur reporté	335 846,01
Résultats de clôture de l'exercice 2021 en investissement	369 642,19
Solde des restes à réaliser 2021	-10 474,94
Capacité de financement cumulé au 31/12/2021	359 167,25

Affectation et report à nouveau 2021 du résultat :

	Résultats CMP
Affectation 2021 du résultat de fonctionnement en €	
Investissement (1068)	
Report à nouveau 2021 du résultat en €	
Fonctionnement (002)	0,00
Investissement (001)	369 642,19

Article 5 : D'affecter les résultats du compte administratif 2021 du Budget annexe de la **Maison de l'Enfance Yvelines (MEY)** ainsi qu'il suit :

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

	Résultats MEY
Fonctionnement en €	
Résultats de l'exercice 2021	0,00
Résultat de l'exercice antérieur reporté	0,00
Résultats de clôture de l'exercice 2021 en fonctionnement	0,00
Solde des restes à réaliser 2021	0,00
Investissement en €	
Résultats de l'exercice 2021	62 707,40
Résultat de l'exercice antérieur reporté	406 076,38
Résultats de clôture de l'exercice 2021 en investissement	468 783,78
Solde des restes à réaliser 2021	-55 173,78
Capacité de financement cumulé au 31/12/2021	413 610,00

Affectation et report à nouveau 2021 du résultat :

	Résultats MEY
Affectation 2021 du résultat de fonctionnement en €	
Investissement (1068)	
Report à nouveau 2021 du résultat en €	
Fonctionnement (002)	0,00
Investissement (001)	468 783,78

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 24 juin 2022**AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Bédier Pierre

Secrétaire : Sonia BRAU

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Anne Capiaux à Nicolas Dainville, Claire Chagnaud-Forain à Laurence Boularan, Clarisse Demont à Geoffroy Bax de Keating, Sylvie D'Esteve à Richard Delepierre, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Fabienne Deveze.

Affichage le : 28 juin 2022

Transmission préfecture le : 24 juin 2022

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20220624-lmc1130215-DE-1-1

Du : 24 juin 2022

Délibération exécutoire le : 28 juin 2022